

LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser la démarche du contrôle juridictionnel des comptes des comptables publics.
- Être capable de rédiger les arrêts provisoires et définitifs relatifs au contrôle juridictionnel.

LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation interactive avec de nombreuses études de cas; Adaptation des contenus en fonction du contexte et du cadre législatif et réglementaire national.

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseil constitutionnel;
- Conseil d'État;
- Magistrats et agents de greffe du tribunal administratif
- Magistrats et vérificateurs de la Cour des comptes
- Comptables publics

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La notion de contrôle juridictionnel

- Les principes régissant le contrôle juridictionnel.
- Les champs d'application du contrôle juridictionnel : les comptes du comptable public, les comptes de l'ordonnateur, l'étendue du contrôle juridictionnel.

Module 2

La procédure du contrôle juridictionnel

- La notion de comptes en état d'examen :
- les conditions relatives au comptable public,
- les conditions relatives aux comptes du comptable public contrôle a priori,
- les conditions de forme,
- les conditions de fonds.
- La démarche du contrôle juridictionnel :
- la démarche de contrôle des dépenses,
- la démarche de contrôle des recettes.

Module 3

La mise en jeu de la responsabilité du comptable public

- Le manquement aux obligations du comptable public : le constat d'absence de préjudice causé à l'organisme, le constat d'existence de préjudice causé à l'organisme, la mise en débat, le déchargement ou quitus.
- La notion de prescription des créances de l'État.
- Les méthodes de rédaction des arrêts.

présentiel ou @learning

présentiel ou @learning

présentiel ou @learning

Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation